

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 8 septembre 2023

N° 2023 – 37

Nombre de membres

Afférents au CM : 15

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mil vingt-trois et le 30 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Date de convocation

Le 1/09/2023

Date d'affichage

Le 1/09/2023

Objet de la délibération 2023-37 :
Avenant n°2 marché de travaux
de l'entreprise ARNAUD BTP lot
3 maçonnerie pour la
construction de la nouvelle mairie

Présents : Messieurs BERAUD Jean-Yves, BARRET Denis, BOYER Joseph, COSME Vincent, GUILHOT Stéphane, MAZOYER Gérard, Mesdames, DELMAS Marie-Claude, FELGINES Florence, JAMMES Sandrine.

Excusés : Monsieur JACQUES Cyrille qui a donné procuration à Monsieur GUILHOT Stéphane, Madame CHACORNAC Emmanuelle qui a donné procuration à Monsieur COSME Vincent, Madame FOURNET-FAYARD Marjolaine qui a donné procuration à Madame JAMMES Sandrine, Madame DURAND Claudine qui a donné procuration à Monsieur BOYER Joseph,

Absente : Madame GIRAUD Corinne

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 13 SEP. 2023

Participait à la réunion : Madame ALBARET Jeannine secrétaire de mairie/DGS.

Monsieur COSME Vincent a été désigné secrétaire de séance.

Et publication ou notification

du 13 SEP. 2023

Dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle mairie, il a été décidé par délibération du conseil municipal du vendredi 9 septembre 2022 d'attribuer et de notifier le marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie à la SAS Arnaud BTP pour un montant de 249 300.34€ HT.

En séance du conseil municipal du vendredi 24 février 2023, un avenant n°1 au marché de travaux de la SAS Arnaud EBTP, titulaire du lot n°3 - Maçonnerie, ayant une incidence financière de 4 374.50 € HT a été approuvé.

A l'issue des travaux réalisés qui assurent le clos couvert de la future mairie, un bilan des prestations prévues dans le cadre du marché de travaux de la SAS Arnaud BTP a été effectué et il s'avère que l'optimisation des ouvrages exécutés permet d'aboutir à une moins-value de 12 495.22€ HT soit -5,01% par rapport au montant de marché initial.

Le prix global et forfaitaire du lot n°3 - Maçonnerie, dont la SAS Arnaud BTP est le titulaire, est désormais de 241 179,62 € HT soit 289 415, 54 € TTC.

AR Prefecture

043-214302333-20230908-2023_37-DE
Reçu le 13/09/2023

Sur la base de ces éléments, Monsieur le maire propose au conseil municipal :

-d'approuver le devis de la SAS Arnaud BTP correspondant à une moins-value de 12 495,22 € HT.

-de l'autoriser à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°3 - Maçonnerie dont la SAS Arnaud BTP est titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le devis de la SAS Arnaud BTP correspondant à une moins-value de 12 495,22 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n°3 maçonnerie dont la SAS Arnaud BTP est titulaire.

Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

Fait et délibéré, le 8 septembre 2023,
Au registre sont les signatures pour copie conforme



Le Maire,
BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

AR Prefecture

043-214302333-20230908-2023_37-DE
Reçu le 13/09/2023